La Via Campesina

Uniterre, syndicat paysan suisse, *Valentina Hemmeler Maïga*

3 février 2015

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les représentants des Etats,

Au nom du syndicat paysan suisse Uniterre, membre de La Via Campesina, je souhaite m’exprimer sur l’importance de maintenir dans la Déclaration sur les Droits des paysans et autres personnes travaillant en milieu rural **un article spécifique sur le droit à la souveraineté alimentaire.**

La souveraineté alimentaire est un concept global, développé par les mouvements paysans, évolutif et qui recueille l’adhésion croissante d’autres mouvements comme les organisations environnementales, les consommateurs, les femmes, les pêcheurs, nomades, peuples indigènes etc. Il a été développé en 1996 par La Via Campesina et s’enrichit des activités qui ont lieu sur le terrain. Il est une réponse crédible aux crises alimentaires, énergétiques ou climatiques auxquelles nous faisons face. La FAO, par la voix de son directeur, a clairement reconnu ce concept comme novateur en 2013.

**La souveraineté alimentaire est le droit d’une population, d’une région ou d’un pays de définir sa propre politique agricole et alimentaire sans que cela se fasse au détriment d’une autre région. Il met les Etres Humains et la nature au cœur du débat alimentaire.**

Des politiques basées sur la souveraineté alimentaire doivent pouvoir être développées dans chacune de nos régions, au sud comme au nord. Elles incluent des notions incontournables comme des prix équitables et des salaires justes, une priorité à la production locale et donc au développement d’une économie régionale plutôt que d’axer nos productions vers un commerce international et global. Celui-ci doit rester secondaire. La souveraineté alimentaire a pour objectif de réguler le commerce de manière durable sur le plan local comme international, mais n’est pas synonyme d’autarcie ou de fermeture hermétique des frontières. Il vise à développer des politiques publiques en direction d’une réforme agraire favorisant l’accès à la terre, notamment pour les jeunes qui continuent d’avoir des difficultés à s’installer alors qu’en Europe, la population paysanne vieillit. En Suisse par exemple, plus de 3 à 5 fermes cessent leurs activités quotidiennement. En 20 ans, plus de 20'000 exploitations et plus de 60'000 emplois ont disparu en Suisse dans le secteur agricole. Il réaffirme le droit des paysannes et des paysans d’avoir accès aux semences, de les cultiver, les multiplier, les échanger et les commercialiser et de ne pas être freinés par des brevets sur le vivant.

En Suisse par exemple, nous sommes dans le processus visant à inscrire la souveraineté alimentaire dans notre Constitution fédérale par le biais d’une initiative populaire. D’autres pays ont déjà entamé ou achevé cette démarche d’inclure la souveraineté alimentaire dans leur législation, en Afrique comme en Amérique latine ou en Asie.

Une reconnaissance de la souveraineté alimentaire dans la Déclaration que nous discutons ici nous aidera clairement à faire avancer nos processus et ainsi à contribuer à donner une réponse aux crises alimentaires, climatiques et énergétiques.

Je vous remercie